DLP 29-11-63 273453

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Supplément n° 1 au Bulletin n° 38 de Novembre 1963

ARBRES FRUITIERS

LA CHEIMATOBIE :

A cette époque de l'année et jusqu'au début de Décembre, on observe des vols de papillons à la tombée de la nuit.

Ces papillons sont ceux de Cheimatobies mâles dont les chenilles causent au printemps des dommages très importants au feuillage des diverses essences fruitières.

Une particularité de ces insectes est que seul le mâle, de couleur brunâtre et de 2 à 5 cm d'envergure est ailé ; la femelle est dépourvue d'ailes mais munie de trois paires de longues pattes lui permettant de se déplacer rapidement le long des troncs d'arbres pour déposer des oeufs verts passant rapidement au rouge vif, sur les brindilles ou dans les anfractuosités des écorces des grosses branches.

Notons que sur le cassissier et le groseillier, ces oeufs sont pondus sur les souches dans les crevasses des écorces, parfois sous la mousse.

Au printemps, à partir de la première quinzaine de Mars, de jeunes chenilles minuscules naissent de ces oeufs. On les dit arpenteuses car elles ne rampent pas mais se déplacent en projetant en avant successivement la partie antérieure puis postérieure de leur corps.

Dégâts : Ces chenilles, si elles éclosent avant le débourrement des bourgeons, peuvent faire des dégâts considérables en creusant les bourgeons à fruits qui ne donneront aucune récolte.

Ces dommages ne se découvrent qu'après un examen très attentif car l'extérieur des bourgeons floraux est apparemment sain et seuls les imperceptibles trous d'entrée de la chenille dans les nombreux bourgeons qu'elle visite sont visibles.

Les dégâts les plus spectaculaires se font sur le feuillage qui est dévoré jusqu'aux nervures. Lorsqu'un arbre est entièrement dépouillé, les chenilles se laissent glisser aux extrémités de longs fils et vont sur les arbres voisins continuer leurs dommages. Les fruits, pommes, poires, cerises, sont aussi attaqués.

A leur complet développement, les chenilles ont 2 à 3 cms de long, sont vert jaunâtre avec une ligne dorsale médiane brune bordée de part et d'autre d'une bande blanchâtre. Elles se nymphosent et se transforment en nouveaux papillons.

p32

METHODES DE LUTTE -

1) Bandes-pièges : Dans les petits vergers où pour la protection des arbres de grande taille une méthode de lutte efficace consiste à entourer les troncs à 1 m 50 de hauteur de bandes-pièges couvertes d'une glu de bonne qualité, les femelles venant du sol sont arrêtées et engluées [illegible].

2) La méthode de lutte la plus employée est la pulvérisation de produits insecticides :

- Traitements d'hiver : Destinés à détruire les oeufs se trouvant aux extrémités des pousses, ils sont effectués en pulvérisation abondante avec des produits tels que les colorants nitrés et les huiles jaunes.

Les oléoparathions et les oléomalathions sont utilisés au moment de l'éclatement des bourgeons, aux doses respectives de 1 l.5 et 3 l. de produit commercial à l'hectolitre d'eau.

- Traitements de printemps : Lorsque les chenilles effectuent leurs dégâts, les pulvérisations de D.D.T, esters phosphoriques ou arséniate de plomb sont très efficaces si elles sont appliquées assez tôt et avec des appareils permettant un traitement complet du feuillage.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

1963

BEAUNE, le 17 Décembre 1963

Monsieur le Maire,

L'abonnement au service des Avertissements Agricoles de votre Commune se terminant le 31 Décembre prochain, veuillez trouver ci-dessous nos conditions d'abonnement pour la nouvelle campagne :

- ABONNEMENTS SIMPLES : Une série d'avis plus abonnement gratuit à la Revue "PHYTOMA" (10 numéros environ annuellement) .... 15 F.

- <u>ABONNEMENTS MULTIPLES</u> : Les abonnés qui désirent recevoir les avis en plusieurs exemplaires à la même adresse majoreront le montant de l'abonnement (15 F.) d'autant de fois 5 F. qu'ils demandent d'avis en supplément. Cependant, il ne leur sera adressé qu'un seul abonnement de la Revue "PHYTOMA".

Pour chaque adresse différente demandée, on devra souscrire un abonnement à 15 F.

Ces conditions sont d'ailleurs les mêmes que celles de l'année 1963.

Si vous désirez maintenir l'abonnement de votre Commune, veuillez nous retourner le plus rapidement possible la fiche ci-jointe en nous indiquant le nombre d'exemplaires désirés. Vous n'avez pas de mandat à nous envoyer, l'abonnement étant recouvré par l'intermédiaire de la Trésorerie Générale dans le courant de l'année 1964.

En espérant que vous voudrez bien maintenir votre abonnement et en vous remerciant vivement par avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Régisseur de Recettes.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

p33